

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [India Plana](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1b88b35492a766ee2f4c98c2>

Date d'obtention : 2022-06-06 19:50:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode visant à faciliter et à accélérer la prise en charge des situations de sextage en vue, notamment, de protéger le plus possible les jeunes impliqués. J'en retiens que les étapes de la trousse doivent être suivies telle quelle afin d'éviter d'interférer avec le processus judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'intervenir de manière plus confiante et de poser les bonnes questions afin de préserver l'intégrité des jeunes impliqués et de la possible démarche policière.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à déceler rapidement les cas de sextage et de sortir rapidement la trousse avant de recueillir plus d'informations.